



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 85-2017**
Séance du 23 mai 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 58 000 F pour l'assainissement du chemin des Pluviers à Plan-les-Ouates

Vu la délibération D 125-2015 votée par le Conseil municipal le 19 mai 2015, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 207 000 F pour financer l'assainissement du chemin des Pluviers,

vu le décompte final s'élevant à 264 091.05 F,

vu la prise en charge du montant des travaux et du dépassement par le Fonds intercommunal d'assainissement selon décision du 4 avril 2017,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 58 000 F, destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté le 19 mai 2015, pour financer l'assainissement du chemin des Pluviers.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 19 mai 2015, soit des annuités qui figureront dans le budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 33003 « amortissements planifiés des autres ouvrages de génie civil du patrimoine administratif », soit la dernière fois en 2045.
3. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement, sous la rubrique MCH2 N° 46120.



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 85- 2017

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

**Crédit d'engagement complémentaire
pour l'assainissement du
chemin des Pluviers à Plan-les-Ouates**

58 000 F

Plan-les-Ouates – Avril 2017

Crédit d'engagement complémentaire pour l'assainissement du chemin des Pluviers à Plan-les-Ouates

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Travaux réalisés

Le chemin des Pluviers, situé entièrement sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates, est un chemin privé. Le projet initial prévoyait uniquement la pose d'une nouvelle canalisation d'eaux usées. Celle-ci a été réalisée sous le chemin des Pluviers côté ouest, du chemin du Vieux-Puits à celui des Petits-Bois.

2. Crédit d'engagement selon délibération 125-2015 du 19 mai 2015

Le coût estimatif total du projet initial pour l'assainissement du chemin des Pluviers se monte à **207 000 F TTC**, pour une exécution débutée en octobre 2015 et terminée à fin janvier 2016. Dans ce montant étaient inclus : les travaux, les honoraires, les frais administratifs, les débours et les divers et imprévus.

Ce crédit complémentaire sera financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux.

Conformément à l'article 10 des statuts du FIA, fixant les compétences du Fonds, le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement réalisé ont reçu l'approbation du Conseil du FIA sur leur prise en charge financière selon courrier du 15 octobre 2015.

3. Crédit d'engagement complémentaire

Explication du dépassement

Le montant du dépassement est principalement dû à des travaux de génie civil non prévus de l'entreprise Rampini et Cie, qui représentent 95% du crédit complémentaire.

Descriptif des travaux supplémentaires :

1) Régie	:	10 565.50 F
2) Installation de chantier	:	5 238.00 F
3) Démolition et démontage	:	3 652.00 F
4) Constructions de réseaux	:	3 718.50 F
5) Chaussée et revêtement	:	5 501.60 F

6) Canalisations	:	<u>24 795.30 F</u>
Total	:	53 470.90 F TTC

Ces travaux supplémentaires sont liés au fait que les conduites et canalisations sous le domaine privé ne sont pas toujours reportées sur les plans du cadastre, voire approximativement. Vu que le chemin des Pluviers fait partie du domaine privé, le report de ces dernières n'est pas une obligation.

Ainsi, les travaux d'adaptation du réseau existant ont été plus importants que prévus avec également des conduites énergie mises en péril à remplacer.

Le collecteur d'eaux claires reprenant les eaux de ruissèlement du chemin a dû être également remplacé vu sa position découverte pendant le terrassement. Une chambre de visite supplémentaire a dû également être construite.

Vu qu'il a fallu rendre le chemin carrossable pendant les fêtes de fin d'année 2015, une deuxième mise à disposition du matériel et machine de pose d'enrobés a été nécessaire à la fin des travaux, début 2016.

Le dépassement selon les raisons invoquées plus haut aurait pu être moindre si une plus grande réserve sur le crédit initial avait été demandée. Vu que ce chantier fut le premier sous la nouvelle Loi sur les Eaux sous le régime du FIA, le crédit initial a été calculé trop juste et n'a pas permis de combler les travaux imprévus.

Ce crédit supplémentaire paraît important au vu de la somme engagée, mais il est très relatif pour des travaux de génie civil.

4. Calcul du montant du crédit complémentaire

Le montant du crédit complémentaire, élaboré à partir du décompte final des travaux, s'élève à **58 000 F TTC**.

Le décompte final des travaux comprenant ce crédit complémentaire a été transmis au FIA le 17.01.2017 pour une demande de prise en charge.

Suite à la séance du comité du FIA du 4 avril 2017, celui-ci confirme la prise en charge des travaux complémentaires par le Fonds.

Ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux.

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, d'engager ces travaux et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de 58 000 F TTC.

Le Conseil administratif

Annexe : Décompte final des travaux

CA / GR – Avril 2017

D 125-2015 - Crédit d'engagement pour l'assainissement du ch. des Pluviers

Compte : 7100.501.24

GED : 7776

		1	2	5 (3+4)	6 (2+5)					
		D 125-2015	Contrats SIA	Total des avenants	Situation financière à ce jour	Situation 1	Situation 2	Situation 3	Facture finale contrat	Total facturés
Coût total des travaux TTC		207'000.00	208'780.15	55'310.90	264'091.05	87'371.60	88'783.15	70'953.80	11'690.50	264'091.05
CFC A) Travaux de génie civil		157'680.00	168'443.60	53'470.90	221'914.50	75'799.65	75'799.65	70'315.20	0.00	221'914.50
401	Entreprise de génie civil CAN 111 - Régie CAN 113 - Installation de chantier CAN 117 - Démolitions et démontages CAN 151 - Constructions de réseaux enterrés CAN 223 - Chaussée et revêtement CAN 237 - Canalisations	Rampini 157'680.00	168'443.60	10'565.50 5'238.00 3'652.00 3'718.50 5'501.60 24'795.30	168'443.60 10'565.50 5'238.00 3'652.00 3'718.50 5'501.60 24'795.30	75'799.65	75'799.65	70'315.20		221'914.50
D) Honoraires et constat		35'856.00	37'394.50	1'840.00	39'234.50	10'800.00	11'452.00	0.00	11'690.50	39'234.50
492	Honoraires Ingénieur Civil	T-Ingénierie 20'736.00	20'412.00	1'840.00	22'252.00	10'800.00	11'452.00			22'252.00
496	Géomètre	BB SA 2'160.00	5'292.00	0.00	5'292.00					5'292.00
022	Huissier / constat des lieux	Jacquier 2'160.00	1'120.30	0.00	1'120.30				1'120.30	1'120.30
531	Assurance construction	Helvetia 4'320.00	1'140.20	0.00	1'140.20				1'140.20	1'140.20
496	Mise à jour base CRAE	Geos 2'160.00	2'310.00	0.00	2'310.00				2'310.00	2'310.00
022	Notaire / constitution servitude	Rubido 4'320.00	5'500.00	0.00	5'500.00				5'500.00	5'500.00
492	Honoraires Ingénieur Civil / dossier FIA	T-Ingénierie 1'620.00	1'620.00	0.00	1'620.00				1'620.00	1'620.00
E) Débours, hausses et imprévus		13'464.00	2'942.05	0.00	2'942.05	771.95	1'531.50	638.60	0.00	2'942.05
524	Frais de reproduction	T-Ingénierie 1'080.00	2'192.05	0.00	2'192.05	21.95	1'531.50	638.60		2'192.05
511	Frais du cadastre	1'080.00		0.00	0.00					0.00
511	Frais du registre foncier			0.00	0.00					0.00
511	Emoluments et frais administratifs	DALE-DU 1'080.00	750.00	0.00	750.00	750.00				750.00
	Divers et imprévus : 5%	9'676.80		0.00	0.00					0.00
	Arrondi	547.20		0.00	0.00					
Total général TTC		207'000.00	208'780.15	55'310.90	264'091.05					264'091.05
Solde		-58'000.00								

Chemin des Pluviers**Récapitulatif coût des travaux**

Montant HT adjudgé à l'entreprise Rampini:

fr.	155'966.30
fr.	205'476.30

Montant HT fin des travaux:

Différence: fr. 49'510.00**Montant à justifier:****CAN 111 - Régie**

Régie 1 - Démolition de béton d'enrobage et de raccord PVC pour passage du collecteur EU
 Régie 2 - Attente des ouvriers sur le chantier pour déplacement d'une conduite d'eau
 Régie 3 - Démolition de raccordement EP pour passage du collecteur EU
 Régie 4 - Piquage sur collecteur inconnu pour vérifier le type d'écoulement
 Régie 5 - Démolition d'enrobage béton d'un raccordement EU existant pour déviation et passage du collecteur EU
 Régie 6 - Démolition raccord en PVC pour creuse, raccordement vers chambre EU-1282 et démolition du béton devant la chambre
 Régie 7 - Exécution sommaire du fond de la chambre EU-1279 modifié (démontage partielle de la chambre)
 Régie 8 - Démolition de l'intérieur de la chambre EU-1282 et exécution sommaire du fond de la chambre (+condamnation de l'ancien raccord)
 Régie 9 - Démolition collecteur EU chemin du Vieux-Puits pour reprise dans la nouvelle chambre
 Régie 10 - Exécution du fond de chambre EU-1279 y compris rhabillage des raccords.
 Régie 11 - Nettoyage sacs de route en fin de travaux
 Régie 12 - Attente de la pelle pour décision des travaux sur le chemin du Vieux-Puits

fr.	447.65
fr.	1'928.50
fr.	447.65
fr.	276.65
fr.	1'160.35
fr.	2'303.55
fr.	1'245.00
fr.	1'663.90
fr.	919.30
fr.	1'296.75
fr.	256.50
fr.	2'044.40

TOTAL CAN 111 - REGIE**fr. 13'990.20****CAN 113 - Installation de chantier**

	Prix unitaire	Quantité soumission	Quantité réalisée
Art. 214.211 - Mis en place de pont de chantier 3,5 to	fr. 250.00 /p	1	9
Art. 214.231 - Déplacement de pont de chantier 3,5to	fr. 60.00 /nb	2	27
Art. 241.222 - Déplacement de MUBA h=1.20m	fr. 500.00 /nb	1	4

Delta:	fr.	2'000.00	Quantitatif
Delta:	fr.	1'500.00	Quantitatif
Delta:	fr.	1'500.00	Quantitatif

TOTAL CAN 113 - Installation de chantier**fr. 5'000.00****CAN 117 - Démolitions et démontages**

Art. 213.113 - Découpe de revêtement bitumineux à la main	fr. 20.00 /ml	10	47.2
Art. 213.203 - Démolition de revêtement en enrobé	fr. 11.00 /m2	150	214
Art.213.301 - Démolition de revêtement en béton non armé	fr. 11.00 /m2	0	11.705
Art.213.592 - Analyse chimique de l'enrobé	fr. 1'075.00 /p	0	1
Art.821.111 - Transport intermédiaire des enrobés de démolition	fr. 15.00 /m3	0	26.369
Art.821.212 - Transport en décharge du béton de démolition	fr. 80.00 /m3	0	5.485

Delta:	fr.	744.00	Quantitatif
Delta:	fr.	704.00	Quantitatif
Delta:	fr.	128.76	Hors-soumission
Delta:	fr.	1'075.00	Hors-soumission
Delta:	fr.	395.54	Hors-soumission
Delta:	fr.	438.80	

TOTAL CAN 117 - DEMOLITION**fr. 3'486.09****CAN 151 - Constructions de réseaux enterrés**

Art. 474.101 - Fourniture et pose de bande de signalisation	fr. 1.00 /m	0	12.2
Art.R491.129 - Déviation d'une conduite d'eau y.c. fourniture	fr. 3'330.00 /gl	0	1
Art.711.221 - Fourniture sable roulé, lavé 0/4	fr. 58.00 /m3	0	2.728
Art.742.116 - Remblayage avec sable	fr. 18.00 /m3	0	2.728

Delta:	fr.	12.20	Hors-soumission
Delta:	fr.	3'330.00	Hors-soumission
Delta:	fr.	158.22	Hors-soumission
Delta:	fr.	49.10	Hors-soumission

fr. 3'549.53

CAN 223 - Chaussée et revêtement

Art. 131.001 - Etapes de pose d'enrobés	fr.	1'200.00 /nb	1	2	Delta:	fr.	1'200.00	Quantitatif
R241.291 - Reprise de la couche supérieure de l'encaissement	fr.	70.00 /m3	0	16.24	Delta:	fr.	1'136.80	Hors-soumission
Art. 451.216 - Fourniture et répandage enrobé type ACT 22 S	fr.	185.00 /to	32	40.93	Delta:	fr.	1'652.05	Quantitatif
Art. 452.214 - Fourniture et répandage enrobé type AC 11 S	fr.	205.00 /to	17	20.46	Delta:	fr.	709.30	Quantitatif
Art.731.231 - Fourniture et pose de béton maigre	fr.	47.30 /m2	0	11.7	Delta:	fr.	553.41	Hors-soumission

fr. 5'251.56**CAN 237 - Canalisations**

Art.221.301 - Excavation pour sondages	fr.	65.00 /m3	10	21.83	Delta:	fr.	768.95	Quantitatif
Art.221.521 - Excavation avec présence de conduites	fr.	10.00 /ml	5	28.6	Delta:	fr.	236.00	Quantitatif
Art. 243.001 - Entraves le long	fr.	15.00 /ml	30	55.7	Delta:	fr.	385.50	Quantitatif
Art.243.002- Entraves transversales	fr.	20.00 /ml	5	14.2	Delta:	fr.	184.00	Quantitatif
Art. 251.111 - Transport intermédiaire matériaux excavation	fr.	15.00 /ml	0	350	Delta:	fr.	5'250.00	Hors-soumission
Art.252.216 - Transport en DCMI	fr.	30.00 /m3	0	61	Delta:	fr.	1'830.00	Hors-soumission
Art.252.291 - PV pour transport par bennes	fr.	7.00 /m3	0	350	Delta:	fr.	2'450.00	Hors-soumission
Art.254.100- Transport avec bennes avec tri des matériaux	fr.	40.00 /m3	3	5.3	Delta:	fr.	92.00	Quantitatif
Art. 271.204 - Chargement des matériaux sur véhicules	fr.	7.00 /m3	0	329.8	Delta:	fr.	2'308.60	Hors-soumission
Art.273.001 - Réglage fond de fouille	fr.	4.50 /m2	0	122.54	Delta:	fr.	551.43	Hors-soumission
Art.331.101 - Blindage	fr.	28.00 /m2	500	603	Delta:	fr.	2'884.00	Blindage métré différemment
Art.461.114 - Fourniture et pose de collecteur DN 200 mm	fr.	138.00 /ml	0	17.4	Delta:	fr.	2'401.20	Hors-soumission
Art.464.114 - Fourniture et pose de coudes DN 200 mm	fr.	39.00 /p	0	12	Delta:	fr.	468.00	Hors-soumission
Art. 464.217 - Fourniture et pose d'embranchements 300/300	fr.	60.00 /p	0	2	Delta:	fr.	120.00	Hors-soumission
Art.464.513 - Fourniture et pose de manchons coulissants DN 200	fr.	35.00 /p	0	12	Delta:	fr.	420.00	Hors-soumission
Art.464.515 - Fourniture et pose de manchons coulissants DN 300.	fr.	50.00 /p	1	3	Delta:	fr.	100.00	Quantitatif
Art.466.102 - Coupe de collecteurs DN 161-315 mm.	fr.	16.00 /p	10	24	Delta:	fr.	224.00	Quantitatif
Art.611.153 - Construction de regards profondeur m 2.01 à 2.50.	fr.	1'850.00 /p	1	2	Delta:	fr.	1'850.00	Remplacement d'une chambre existante non-prévue
Art.675.111 - Fourniture et pose de cadre béton	fr.	465.00 /p	3	4	Delta:	fr.	465.00	Remplacement d'une chambre existante non-prévue
Art.812.114/812.206 - Fourniture grave 0/45 ou grave recyclée	fr.	48.00 /m3	180	190	Delta:	fr.	480.00	Quantitatif
Art. 832.105/832.106 - Remblayage grave 0/45 et grave recyclée	fr.	20.00 /m3	180	190	Delta:	fr.	200.00	Quantitatif

fr. 23'668.68